



Pret notarie entre particuliers et prescription du pret

Par feste, le 26/06/2017 à 04:59

une saisie de droits d'associés nous a été signifiée en octobre 2010 notre contestation a été jugée irrecevable. mais le créancier n'a pas poursuivi ni agit pour faire vendre mais a fait prendre hypothèque sur un immeuble nous appartenant en présentant dans le bordereau le jugement d'irrecevabilité du jex qui ne prononce pas de condamnation de payer au créancier .la saisie des droits d'associés est elle devenue caduque avec les actes subséquents? le créancier dispose d'un titre de prêt notarié datant de 1987 et agit seulement en 2010 .la créance de ce prêt est elle prescrite maintenant plus de 5 ans après le commandement de payer et la saisie datant d'octobre 2010 d'autre part ce prêt précise que le taux global annuel est de 17 pour cent approximatif serait ce une clause abusive merci de votre attention